

Attestation des services accomplis (service militaire ou service national)

Vérifié le 11 février 2026 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous voulez savoir comment obtenir *l'attestation des services accomplis* (également appelée *état signalétique et des services*) que vous réclament certains organismes, comme par exemple la caisse de retraite ou la sécurité sociale ? Nous vous expliquons.

La démarche à faire dépend des forces armées auxquelles vous appartenez :

Armée de terre

La démarche dépend de votre lieu de recensement :

Recensement en métropole

Vous pouvez faire votre demande en ligne, ou avec un formulaire :

En ligne

Vous devez utiliser le service en ligne suivant :

Demander un document administratif au Service historique de la Défense (Vincennes)
(<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R41277>)

Avec un formulaire

Vous pouvez utiliser le formulaire suivant :

Vous devez l'envoyer par mail, ou par lettre simple, ou par fax, au Centre des archives du personnel militaire de Pau :

Où s'adresser ?

Centre des archives du personnel militaire (CAPM) de Pau

Par mail

capm-pau.courrier.fct@intradef.gouv.fr

Par lettre simple

CAPM - Caserne Bernadotte

Place de Verdun

64023 PAU CEDEX

Par fax (ou télécopie)

05 59 40 45 53

Recensement dans un Dom

Vous devez rédiger une **demande écrite** et y indiquer les informations suivantes :

- Nom et prénoms
- Date et le lieu de naissance
- Adresse actuelle
- Adresse au moment du recensement
- Numéro d'immatriculation au recrutement (numéro de matricule à 10 chiffres inscrit sur la carte du service national ou sur le livret militaire individuel)
- Dates (exactes ou approximatives) de début et de fin du service national.

Vous devez joindre **un** des documents suivants :

- Copie de votre carte nationale d'identité (recto-verso)
- Extrait d'acte de naissance (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1427>) .

À savoir

Si votre demande concerne un parent décédé, vous devez joindre un justificatif de votre lien de parenté et la copie de son acte de décès (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1444>) .

Vous devez envoyer votre demande par lettre simple ou par mail au CSJN.

Où s'adresser ?

Armée de l'air et de l'espace

La démarche dépend de votre lieu de recensement :

Recensement en métropole

Officier

Officier général décédé

Vous devez utiliser le service en ligne suivant :

Demander un document administratif au Service historique de la Défense (Vincennes)
(<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R41277>)

Officier rayé des cadres avant 1971

Vous devez utiliser le service en ligne suivant :

Demander un document administratif au Service historique de la Défense (Vincennes)
(<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R41277>)

Officier ou sous-officier honoraire

Vous devez rédiger une **demande écrite** et y indiquer les informations suivantes :

- Nom et prénoms
- Date et le lieu de naissance
- Adresse actuelle
- Adresse au moment du recensement
- Numéro d'immatriculation au recrutement (numéro de matricule à 10 chiffres inscrit sur la carte du service national ou sur le livret militaire individuel)
- Dates (exactes ou approximatives) de début et de fin du service national.

Vous devez joindre **1** des documents suivants :

- Photocopie de votre carte nationale d'identité (recto-verso)
- Extrait d'acte de naissance (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1427>) .

À savoir

Si votre demande concerne un parent décédé, vous devez joindre un justificatif de votre lien de parenté et la copie de son acte de décès (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1444>) .

Vous devez envoyer votre demande par lettre simple au Bureau des archives et des réserves de l'armée de l'air et de l'espace (BARAAE).

Où s'adresser ?

Bureau des archives et des réserves de l'armée de l'air et de l'espace (BARAAE) 

(<https://annuaire.service-public.gouv.fr/gouvernement/ef628082-bafb-406e-9506-8b9147cd09c3>)

Autre officier

Vous devez rédiger une **demande écrite** et y indiquer les informations suivantes :

- Nom et prénoms
- Date et le lieu de naissance
- Adresse actuelle
- Adresse au moment du recensement
- Numéro d'immatriculation au recrutement (numéro de matricule à 10 chiffres inscrit sur la carte du service national ou sur le livret militaire individuel)
- Dates (exactes ou approximatives) de début et de fin du service national.

Vous devez joindre **1** des documents suivants :

- Photocopie de votre carte nationale d'identité (recto-verso)
- Extrait d'acte de naissance (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1427>) .

À savoir

Si votre demande concerne un parent décédé, vous devez joindre un justificatif de votre lien de parenté et la copie de son acte de décès (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1444>) .

Vous devez envoyer votre demande par lettre simple au Bureau des archives et des réserves de l'armée de l'air et de l'espace (BARAAE).

Où s'adresser ?

Bureau des archives et des réserves de l'armée de l'air et de l'espace (BARAAE) 

(<https://annuaire.service-public.gouv.fr/gouvernement/ef628082-bafb-406e-9506-8b9147cd09c3>)

Autre personnel

Vous devez utiliser le service en ligne suivant :

Demander un document administratif au Service historique de la Défense (Vincennes)

(<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R41277>)

Recensement dans un Dom

Vous devez rédiger une **demande écrite** et y indiquer les informations suivantes :

- Nom et prénoms
- Date et le lieu de naissance
- Adresse actuelle
- Adresse au moment du recensement
- Numéro d'immatriculation au recrutement (numéro de matricule à 10 chiffres inscrit sur la carte du service national ou sur le livret militaire individuel)
- Dates (exactes ou approximatives) de début et de fin du service national.

Vous devez joindre **un** des documents suivants :

- Copie de votre carte nationale d'identité (recto-verso)
- Extrait d'acte de naissance (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1427>) .

À savoir

Si votre demande concerne un parent décédé, vous devez joindre un justificatif de votre lien de parenté et la copie de son acte de décès (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1444>) .

Vous devez envoyer votre demande par lettre simple ou par mail au CSJN.

Où s'adresser ?

Marine

La démarche dépend de votre lieu de recensement :

Recensement en métropole

Officier

Officier général décédé

Vous devez utiliser le service en ligne suivant :

Demander un document administratif au Service historique de la Défense (Vincennes)
(<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R41277>)

Officier rayé des cadres avant 1971

Vous devez utiliser le service en ligne suivant :

Demander un document administratif au Service historique de la Défense (Vincennes)
(<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R41277>)

Autre officier

Vous devez rédiger une **demande écrite** et y indiquer les informations suivantes :

- Nom et prénoms
- Date et le lieu de naissance
- Adresse actuelle
- Adresse au moment du recensement
- Numéro d'immatriculation au recrutement (numéro de matricule à 10 chiffres inscrit sur la carte du service national ou sur le livret militaire individuel)
- Dates (exactes ou approximatives) de début et de fin du service national.

Vous devez joindre **un** des documents suivants :

- Photocopie de votre carte nationale d'identité (recto-verso)
- Extrait d'acte de naissance (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1427>) .

À savoir

Si votre demande concerne un parent décédé, vous devez joindre un justificatif de votre lien de parenté et la copie de son acte de décès (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1444>) .

Vous devez envoyer votre demande par lettre simple au BCRM de Toulon.

Où s'adresser ?

Bureau Courrier Regional Maritime (BCRM) de Toulon

Bureau Courrier Regional Maritime (BCRM)

Bureau maritime des matricules

BP 413

83800 TOULON CEDEX 9

Autre personnel

Vous devez rédiger une **demande écrite** et y indiquer les informations suivantes :

- Nom et prénoms
- Date et le lieu de naissance
- Adresse actuelle
- Adresse au moment du recensement
- Numéro d'immatriculation au recrutement (numéro de matricule à 10 chiffres inscrit sur la carte du service national ou sur le livret militaire individuel)
- Dates (exactes ou approximatives) de début et de fin du service national.

Vous devez joindre un des documents suivants :

- Photocopie de votre carte nationale d'identité (recto-verso)
- Extrait d'acte de naissance (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1427>) .

À savoir

Si votre demande concerne un parent décédé, vous devez joindre un justificatif de votre lien de parenté et la copie de son acte de décès (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1444>) .

Vous devez envoyer votre demande par lettre simple au BCRM de Toulon

Où s'adresser ?

Bureau Courrier Regional Maritime (BCRM) de Toulon

Bureau Courrier Regional Maritime (BCRM)

Bureau maritime des matricules

BP 413

83800 TOULON CEDEX 9

Recensement dans un Dom

Vous devez rédiger une **demande écrite** et y indiquer les informations suivantes :

- Nom et prénoms
- Date et le lieu de naissance
- Adresse actuelle
- Adresse au moment du recensement
- Numéro d'immatriculation au recrutement (numéro de matricule à 10 chiffres inscrit sur la carte du service national ou sur le livret militaire individuel)
- Dates (exactes ou approximatives) de début et de fin du service national.

Vous devez joindre **un** des documents suivants :

- Copie de votre carte nationale d'identité (recto-verso)
- Extrait d'acte de naissance (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1427>) .

À savoir

Si votre demande concerne un parent décédé, vous devez joindre un justificatif de votre lien de parenté et la copie de son acte de décès (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1444>) .

Vous devez envoyer votre demande par lettre simple ou par mail au CSJN.

Où s'adresser ?

La démarche dépend de votre lieu de recensement :

Recensement en métropole

Vous devez utiliser le service en ligne suivant :

Demander un document administratif au Service historique de la Défense (Vincennes)
(<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R41277>).

Recensement dans un Dom

Vous devez rédiger une **demande écrite** et y indiquer les informations suivantes :

- Nom et prénoms
- Date et le lieu de naissance
- Adresse actuelle
- Adresse au moment du recensement
- Numéro d'immatriculation au recrutement (numéro de matricule à 10 chiffres inscrit sur la carte du service national ou sur le livret militaire individuel)
- Dates (exactes ou approximatives) de début et de fin du service national.

Vous devez joindre **un** des documents suivants :

- Copie de votre carte nationale d'identité (recto-verso)
- Extrait d'acte de naissance (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1427>) .

À savoir

Si votre demande concerne un parent décédé, vous devez joindre un justificatif de votre lien de parenté et la copie de son acte de décès (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1444>) .

Vous devez envoyer votre demande par lettre simple ou par mail au CSJN.

Où s'adresser ?

Aide technique/Coopération/Objecteur de conscience

La démarche à faire dépend de votre lieu de recensement :

Recensement en métropole

Vous devez utiliser le service en ligne suivant :

Demander un document administratif au Service historique de la Défense (Vincennes)
(<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R41277>).

Recensement dans un Dom

Vous devez rédiger une **demande écrite** et y indiquer les informations suivantes :

- Nom et prénoms
- Date et le lieu de naissance
- Adresse actuelle
- Adresse au moment du recensement
- Numéro d'immatriculation au recrutement (numéro de matricule à 10 chiffres inscrit sur la carte du service national ou sur le livret militaire individuel)
- Dates (exactes ou approximatives) de début et de fin du service national.

Vous devez joindre **un** des documents suivants :

- Copie de votre carte nationale d'identité (recto-verso)

- Extrait d'acte de naissance (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1427>) .

À savoir

Si votre demande concerne un parent décédé, vous devez joindre un justificatif de votre lien de parenté et la copie de son acte de décès (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1444>) .

Vous devez envoyer votre demande par lettre simple ou par mail au CSJN.

Où s'adresser ?

Légion étrangère

Vous devez utiliser ce formulaire :

Demander un état signalétique et des services (Légion étrangère) (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R12720>)

Vous devez l'envoyer au Bureau des anciens de la Légion étrangère :

Où s'adresser ?

Bureau des anciens de la Légion étrangère (état signalétique et des services)

Bureau des anciens de la Légion étrangère

COMLE - Quartier Viénot

Route de la Légion - BP 21355

13784 AUBAGNE Cedex

Qui peut m'aider ?

Vous avez une question ? Vous souhaitez être accompagné(e) dans vos démarches ?

Services en ligne et formulaires

Demander un document administratif au Service historique de la Défense (Vincennes)
(<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R41277>)

Service en ligne

Demander un état signalétique et des services (Légion étrangère)
(<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R12720>)

Formulaire

Questions ? Réponses !

Journée défense et citoyenneté (JDC) : comment attester de sa situation ?

(<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1290>)

Comment obtenir un certificat de position militaire ? (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1291>)

Voir aussi

Guide pour la délivrance de documents administratifs militaires

(<https://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/sites/default/files/2019-11/BROCHURE-RA.pdf>)

Centre des archives du personnel militaire (CAPM) de Pau